

Jane Corbin ou le recyclage des idées négationnistes

Cet article décortique minutieusement les thèses qui sont reprises dans le documentaire de Jane Corbin, *Rwanda's Untold Story*. Travail nécessaire qui consiste à disséquer chaque argument négationniste ou révisionniste pour pouvoir le contrecarrer sur la base de faits irréfutables. L'auteur en appelle à une coordination plus large pour faire face au négationnisme.

Il est toujours pénible de devoir revenir aux idées des négationnistes car à force de les remettre au devant de la scène, on risque de donner l'impression qu'on leur accorde une quelconque importance. On devrait normalement les laisser tomber dans l'oubli. Mais hélas ! Il nous arrive d'être dans l'obligation de les relever pour mieux les combattre. Le film documentaire de Jane Corbin, *Rwanda's Untold Story*, passé à la BBC2 le 1er octobre 2014, nous a poussé dans cette

dernière voie¹. On ne peut le laisser passer sans en montrer la nuisance. Car il est non seulement du pur négationnisme couplé de révisionnisme mais aussi une véritable guerre médiatique contre le Rwanda, son leadership et ses Institutions. Nous reprochons à ce Film et à ses promoteurs, à Jane Corbin en premier lieu, de chercher à retourner l'opinion publique, nationale et internationale, contre le régime actuel rwandais et son président en utilisant les armes du mensonge, de la diffamation et de la calomnie. C'est inadmissible parce que c'est contraire à la déontologie professionnelle. Nous accusons Jane Corbin de ne pas avoir respecté ses auditeurs de bonne foi qui ne demandent qu'à connaître la vérité des faits : elle leur a servi un ramassis d'informations non objectives, biaisées parce que fournies par des témoins indignes, négationnistes, en rupture avec le gouvernement rwandais. Nous lui reprochons enfin d'avoir manqué d'impartialité et de professionnalisme et d'avoir donné une plate-forme au négationnisme le plus abject. Au lieu d'informer, elle a tout simplement désinformé.

DES TÉMOINS NON CRÉDIBLES PARCE QUE INDIGNES

Les témoins privilégiés de Jane Corbin sont entre autres Filip Reyntjens qui fut, sa vie durant, conseiller et expert du régime sanguinaire de Habyarimana et dont il reconnaît lui-même aujourd'hui «*les terribles violations des droits de l'homme*»². Il est actuellement le négationniste le plus enragé contre le Président Kagame et son régime.

1 Périodiquement les services de la BBC, principalement le service en kinyarwanda, lancent des diffamations contre le gouvernement rwandais. On se souviendra qu'au retour au Rwanda du général Rwarakabije, c'est cette radio qui, par la voix d'un certain Christophe Hakizabera, Hutu dissident de l'APR, invita les militaires et miliciens des FDLR à ne pas le suivre. Et ils obéirent à cet appel à ne pas rentrer. Cette même Radio se livra à la diffamation du Gouvernement rwandais en 1998, 2000, 2004, 2006, 2007, 2008 et 2009. En cette dernière année, la Radio BBC, version Kinyarwanda, fut même interdite de modulation de fréquence. Il en est de même aujourd'hui, depuis le 24 octobre 2014.

Jane Corbin le fait intervenir plus de 13 fois dans le film. Pourtant il est de notoriété publique que F. Reyntjens, *persona non grata* au Rwanda depuis 1996, s'acharne depuis plus de 20 ans contre le Président rwandais dont le régime bénéficierait, d'après lui, de « *crédit génocide* ». Il l'a répété dans ce film comme il l'a toujours dit depuis 1996³. Il ne peut fournir aucune information objective sur le Rwanda de l'après-génocide. Jane Corbin a eu tort de le mettre dans son « *scoop* » : il ne peut que nuire à sa crédibilité et à celle de son œuvre parce qu'il manque d'objectivité. La diffamation contre le Rwanda et son leadership est devenue son fond de commerce.

Le deuxième témoin est Kayumba Nyamwasa, un général déchu après avoir connu ses heures de gloire dans l'armée, les Services de renseignements et la diplomatie rwandaise. Il est aujourd'hui dissident, en exil en Afrique du Sud où, en 2006, il a été inculpé pour attentat contre Habyarimana et, plus tard, accusé par le gouvernement rwandais d'être engagé dans les attaques à la grenade à Kigali. Condamné par la Justice au Rwanda à 24 ans de prison⁴, il ne peut que dire du mal du Président Kagame et de son régime. Il fait désormais partie d'une bande de Tutsi regroupés au sein de *Rwanda National Congress*⁵ (RNC) qui, après avoir publié une diatribe dite *Rwanda Briefing* contre le régime de Kigali et par lequel ils invitaient les Hutu à commettre un deuxième génocide contre les Tutsi, se sont ralliés aux terroristes des FDLR contre le Rwanda. Le film souffre énormément

2 Filip Reyntjens, Rwanda, *Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, L'Harmattan, 1995, p. II.

3 F. Reyntjens, *Annuaire (L'Afrique des Grands Lacs, Chroniques)*, 1996, p. II

4 Kayumba Nyamwasa, Théogene Rudasingwa, Patrick Karegeya et Gérard Gahima ont été condamnés, le 14 janvier 2011, pour crimes d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, discrimination et sectarisme, injure et diffamation et création d'une association de malfaiteurs. Kayumba N. et Rudasingwa T. ont été en plus condamnés pour crime de désertion militaire, et furent dégradés.

du manque d'impartialité du fait que Jane Corbin a pris Nyamwasa comme témoin principal, il intervient plus de 12 fois dans le film, dans des affaires où il est à la fois juge et partie. Il attribue à Paul Kagame l'attentat contre l'avion de Habyarimana. La preuve ? Aucune, sinon qu'il était « *dans la position de le savoir* » dit-il. C'est minable comme preuve. Bien entendu, Kayumba Nyamwasa a profité de cette occasion pour se décharger et accuser de tous les maux le Président rwandais. Sa stratégie consiste à attribuer aux ordres du seul Président Kagame tous les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis durant les guerres au Rwanda et en RDC. A moins qu'il ne veuille parler de la responsabilité morale, dite de commandement, imputable à tout supérieur à l'égard de son subordonné mais cette dernière n'enlève en rien la responsabilité pénale individuelle⁶, sinon Kayumba Nyamwasa ne donne, dans ses déclarations filmées, aucune preuve des faits qu'il reproche au Président rwandais : pas de documents, pas de copies d'ordres, de messages, de P.V. de réunions, de télégrammes ou autres par lesquels le Président Kagame aurait donné l'ordre d'abattre l'avion de Habyarimana et de procéder aux massacres des Hutu au Rwanda ou en RDC. Non, aucune preuve matérielle n'est exhibée. Il n'avance même pas les noms, dans la chaîne de commandement où lui-même occupait une position privilégiée, de ceux qui auraient reçu ces ordres si jamais il y en avait eu. Sans preuves matérielles, Il ne reste que de l'affirmation gratuite susceptible d'être niée tout autant gratuitement. Ce témoin supposé en savoir trop, en ne montrant pas de preuves palpables, fait perdre au film de Corbin toute sa crédibilité.

5 Il s'agit principalement de Kayumba Nyamwasa, de Théogène Rudasingwa, de Patrick Karegeya (†) et de Gérard Gahima que leur ami F. Reyntjens traite de « renégats ». In F. Reyntjens, Rwanda, *Gouverner après le génocide*, Les Belles Lettres, Paris, 2014, p.121.

6 Des généraux comme G. Kabirigi et A. Ndiririyimana n'auraient pas été acquittés au moment où leurs subordonnés étaient condamnés.

Il en est de même du troisième témoin, Théogène Rudasingwa, également dissident du FPR, membre fondateur et coordinateur de RNC. Il occupa de hautes fonctions comme Secrétaire Général du FPR (1993-1995), comme ambassadeur du Rwanda aux USA (1996-1999) et comme Directeur de cabinet à la Présidence de la République (2000-2004). Condamné lui aussi par la justice rwandaise à 24 ans de prison suite aux malversations financières, il s'exila aux USA en 2004. Comme Kayumba Nyamwasa, il accuse aujourd'hui le Président Kagame de tout ce qu'il veut. Il avait même claironné qu'il possédait des preuves accablantes montrant que le Président rwandais était responsable de l'attentat contre l'avion de Habyarimana. Mais lorsque les juges français, Trévidic et Poux, lui offrirent l'occasion de les exhiber, la montagne accoucha d'une souris : la preuve n'était, d'après lui, qu'une soi-disant confidence du Président Kagame! Il est dommage que Jane Corbin ait cru bon de le mettre dans la cohorte de ses témoins. L'objectivité est le moindre de ses soucis.

Le colonel belge Luc Marchal est le quatrième témoin à charge. Il dirigeait le contingent belge dans la Minuar I à Kigali au début du génocide contre les Tutsi. Ses troupes abandonnèrent les réfugiés tutsi de l'École de Kicukiro : tous les 2000 civils y furent immédiatement massacrés. Normalement il devrait être poursuivi par la justice s'il n'était pas protégé par son statut de casque bleu onusien. Mais il n'est pas propre pour autant d'autant plus qu'il reconnaît lui-même que son geste fut bel et bien un abandon de personnes en danger de mort⁷. Dix soldats belges sous la responsabilité du même Luc Marchal avaient été aussi assassinés au camp militaire de Kigali. Aux yeux des Rwandais, le colonel Marchal n'apparaît ni comme un homme crédible ni comme

7 Le colonel Marchal a admis lors de son audition, le 10 juin 1997, devant la commission du Sénat belge qu'« il n'avait pas mission d'abandonner les réfugiés de Don Bosco [École de Kicukiro dite Eto], mais de se rendre à l'aéroport. En réalité, cela équivalait à un abandon ». Voir : Revue de l'Histoire de la Shoah, Rwanda, Quinze Ans après, n° 190 janvier /juin 2009, p.132

une autorité responsable ni encore moins comme un héros : il n'a sauvé personne de ceux qui étaient sous sa responsabilité. Pire, Il se dédit : alors qu'il avait affirmé de lui-même que les tirs qui ont abattu l'avion de Habyarimana étaient partis du camp Kanombe, il se ravisa par la suite et mit sans preuve cet attentat sur le Président Kagame alors qu'il n'avait fait aucun rapport à ses supérieurs au moment des faits. Il avait affirmé le contraire. Le retournement de Luc Marchal date de sa rencontre avec le juge Bruguière en 2000 sinon il avait toujours affirmé que les tirs étaient partis du camp Kanombe. On ne voit pas pourquoi le colonel s'en prend au leadership rwandais alors qu'il n'a mené aucune investigation ultérieure. Une mauvaise conscience de sa part ? Un vendu du Hutu Power ? Ami de quelques officiers supérieurs français de la Turquoise ? Sûrement car leurs relations sont très étroites. Jane Corbin s'est servie de ce dissident de la vérité pour instruire à charge le Président rwandais. Luc Marchal est spécialiste des opinions qu'il lance un jour pour en revoir la copie le lendemain. Il n'est crédible en quoi que ce soit : il devrait garder le profil bas ou, au mieux, se taire. Malheureusement il se démène comme il peut pour calmer sa conscience. C'est ainsi que, après avoir joué dans le documentaire, il a rejoint en juge et partie les laudateurs -supporters de ce même film qu'il est inutile de nommer ici pour ne pas leur accorder une quelconque importance.

Il y a d'autres témoins⁸, une dizaine au total qui, tous, à part le S.G. de l'ONU, le prisonnier Nyirimanzi et un certain Mukwiye du mémorial de Murambi que Jane Corbin a manipulé à son insu, partagent la même haine contre le Président Kagame et ont la même idéologie : le négationnisme et le révisionnisme. Tous ont comme cible le régime actuel rwandais et son leadership, le président Kagame étant

8 Au total, le documentaire comprend 4 exilés et dissidents rwandais, trois académiciens négationnistes, 3 défenseurs des génocidaires à Arusha, une fille qui avait 12 ans à l'époque des faits, un génocidaire qui est passé aux aveux et un gardien de la Mémoire à Murambi.

personnellement visé. Ils ont monté une véritable conspiration contre lui. Mais leurs déclarations ne sont pas crédibles parce que provenant de témoins suspects et donc non fiables.

DU FOND DE L'AFFAIRE OU LA DIFFAMATION PURE ET DURE

L'offensive médiatique déclenchée par Jane Corbin tourne autour des thèmes habituels qu'ont toujours brandi tous les génocidaires et autres négationnistes. Le titre du documentaire, disant qu'il s'agit d'une histoire non encore racontée, n'est qu'un artifice pour attirer dans le piège les auditeurs de bonne foi. Il rappelle d'ailleurs le titre du vulgaire livre du négationniste Robin Philpot *ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*. En fait, rien n'est nouveau même si le film prétend présenter « la vraie version » du génocide de 1994. Les thèmes développés sont les mêmes que ceux brandis par Paul Barril (1994), R. Gersony (1994), F. Reyntjens (1996-1997-2014), R. Garreton (1997), Pierre Péan (2000), le Rapport Hourrigan (2000), Bruguière (2006) et Merelles (2008), Bernard Lugan (2007), les différents rapports d'Human Right Watch et d'Amnesty International contre le Rwanda, le Mapping Report (2010), Steve Hege (2012) et bien d'autres. Celui qui a lu tous ces documents et connaît la réponse que le Gouvernement rwandais et la communauté internationale leur ont réservé ne trouvera rien de neuf dans *Rwanda's Untold Story*. Ce n'est nullement une histoire nouvelle, ni une découverte enfin mise à jour mais un simple recyclage de vieux arguments des négationnistes impénitents. Ce qui est nouveau par contre, ce sont à la fois l'outil utilisé et le public ciblé :

un film documentaire télévisé⁹ pour conquérir le public anglo-américain mais ce dernier était déjà, depuis peu, bombardé d'articles négationnistes publiés dans des journaux américains et britanniques de grand tirage.

Quant aux thèmes, il s'agit dans tous les cas de :

- l'attentat contre l'avion de Habyarimana qui aurait été commandité par P. Kagame,
- le soi-disant double génocide des Hutu au Rwanda ou en RDC (le nombre de victimes hutu étant plus important que celui des Tutsi !).
- la soi-disant dictature de P. Kagame (manque de libertés et d'espace politique)
- le leadership du FPR aurait sacrifié les Tutsi de l'intérieur pour arriver au Pouvoir et n'aurait pas arrêté le génocide contre eux.
- l'impunité dont bénéficierait le leadership rwandais grâce au soi-disant « crédit génocide »¹⁰.

9 Des Films à caractère commercial ont été réalisés notamment *Hôtel Rwanda* (2004) de Terry George, *Shooting Dogs* (2005) de Michael Caton Jones, *J'ai serré les mains du Diable* (2007) de Roger Spottiswoode, *Un Dimanche à Kigali* (2005) de Robert Favreau, *Quelques Jours en Avril* de Raoul Peck et aussi *Un génocide au nom de Dieu* (2008) sur internet de Peter et Maria Rinaldo. Ce sont des fictions voire des falsifications qui feignent la réalité. Voir : Micheline B. Servin, *Le génocide des tutsi au péril du cinéma et du théâtre*. In *Les Temps Modernes n° 680-681, octobre-décembre 2014*, p.287.

10 Cette allégation utilisée pour la première fois par F.Reyntjens en 1996-1997 (Voir *Annuaire 1996-997*) fait écho à l'accusation bien connue selon laquelle Israël « joue la carte de l'Holocauste ». Il n'a fait que du copier-coller. Voir Richard Johnson, *Rwanda, la trahison de Human Rights Watch*, 2014, p.62.

- l'impossible réconciliation sans traduire d'abord en justice les membres de l'APR et du FPR qui auraient commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité
- appel à la communauté internationale à lâcher le régime rwandais et à sanctionner son leadership.

Comme on le voit, il n'y a rien de neuf. Le trucage de Jane Corbin est d'avoir invité quelques dissidents tutsi et des négationnistes occidentaux affublés apparemment de titres respectables pour mettre sur un support télévisuel leurs supputations dont elle a fait un mixage révisionniste.

Faisons ici un large survol de quelques-unes de ces thèses négationnistes déjà connues.

DE L'ATTENTAT CONTRE HABYARIMANA OU LA PERSISTANCE DANS L'ERREUR

L'attentat contre le président Habyarimana est encore une fois attribué au leadership du FPR : comme on le sait, cette thèse n'est pas neuve. Elle a été brandie par Paul Barril en 1994, par F. Reyntjens en 1995 et par P. Péan en 2000. Elle a été reprise par le Juge Bruguière en 2006 à partir des déclarations des dissidents de l'APR comme Abdul Ruzibiza et son fameux Network Commando. Ce fut la même thèse retenue par le négationniste B. Lugan qui, en 2007, se référait à son tour aux dissidents rwandais comme Jean Pierre Mugabe, Aloys Ruyenzi et consorts. Cette thèse est récurrente bien qu'elle ait été déconstruite par les juges Trévidic et Poux. Bien avant, des experts britanniques¹¹ avaient abouti aux mêmes résultats. Tous ont montré

¹¹ Des experts en balistique de UK's Cranfield Defence College ont fait un rapport en 2008 disant que les tirs contre l'avion Habyarimana sont partis du Camp Kanombe contrôlé alors par les Forces gouvernementales.

par une expertise balistique que les tirs qui ont abattu le Falcon de Habyarimana provenaient du Camp Kanombe. D'autres personnes, témoins oculaires ceux-ci, l'avaient dit avant eux : il s'agit entre autres de Luc Marchal lui-même, aujourd'hui révisionniste, du Lieutenant-colonel Walter Balis de la Minuar, des diplomates y compris l'ambassadeur de France à Kigali, Jean-Michel Marlaud et Thiery Charlier¹². Contre toute attente, Jane Corbin reprend et réactualise cette vieille thèse sans tenir compte des développements ultérieurs. En tenir compte est le moindre de ses soucis. Manifestement elle ne cherche pas la vérité des faits mais, par contre, elle remet en scène la thèse qui l'arrange même si elle ne vaut plus rien aujourd'hui. Mais « le discours de l'avion », comme l'écrit Meir Waintrater, est une fable¹³ à laquelle personne ne peut plus croire sans se discréditer. Jane Corbin est tombée dans ce piège.

Les négationnistes ne se gênent nullement : ils vont parfois même jusqu'à reprocher au Président Kagame de ne pas avoir pleuré la mort de Habyarimana parce qu'il a dit que cette mort lui importait peu. Mais que diable! Pourquoi Kagame devrait-il donc pleurer la disparition du dictateur Habyarimana? On ne pleure que la mort d'un ami. Or, à ce que nous sachions, Habyarimana n'a jamais été l'ami de Kagame : du reste, les deux personnalités ne se connaissent pas du tout. Elles ne se sont même jamais rencontrées. On demande l'impossible au Président rwandais mais ne pas pleurer la mort de Habyarimana n'est pas en soi la preuve de sa participation à son assassinat.

12 Tous ces témoins sont cités avec la référence de chacun dans *La Nuit rwandaise* n°1 du 7 avril 2007, p. 46-48. On y trouve les extraits des rapports écrits de Luc Marchal, du Lieutenant-colonel Walter Balis, d'Alain Frilet, de Thiery Charlier et de l'ambassadeur Marlaud : tous affirment que les tirs contre l'avion de Habyarimana sont partis du camp Kanombe. La contre enquête balistique de Trévidic et Poux n'a fait que confirmer leurs déclarations.

13 Revue de l'Histoire de la Shoah, *Rwanda : Quinze Ans après*, n° 190 janvier/juin 2009, p.185.

DES TUTSI SACRIFIÉS OU DE L'AUTO-GÉNOCIDE.

La thèse est aussi connue. Dans le souci de se présenter comme des hommes fiables et donc rehausser quelque peu leur pauvre crédibilité, tous ceux qui ont une dent contre le régime rwandais et son Président cherchent à s'attirer, aussi bizarre que cela puisse paraître, l'amitié de Tutsi dissidents d'abord et de Tutsi rescapés du génocide ensuite. Auprès de ces derniers ils avancent trois discours qui vont dans le même sens : a) en lançant la guerre, le FPR savait que les Tutsi de l'intérieur seraient massacrés, donc le FPR a sciemment sacrifiés les Tutsi du Rwanda¹⁴ ; b) durant le génocide, FPR n'a rien fait pour sauver les Tutsi en arrêtant la guerre par exemple ; c) ce n'est d'ailleurs pas le FPR qui a arrêté le génocide. Conclusion : les Tutsi rescapés du génocide devraient s'éloigner du FPR et imaginez-vous se rapprocher des génocidaires et des négationnistes. C'est ce discours qui revient dans le documentaire de Corbin mais il lui est antérieur¹⁵. Le film montre le Président Kagame disant que la guerre de libération a été lancée d'une part pour que les réfugiés rwandais recouvrent leurs droits et d'autre part pour libérer tous les Rwandais de la dictature du régime Habyarimana. Les négationnistes prennent cette déclaration comme une preuve irréfutable du « monstrueux complot » de Kagame contre les Tutsi du Rwanda. A leur avis, la déclaration de guerre par

14 C'est par exemple la thèse de Nkiko Nsengimana et Gasana James qui prétendent que « le génocide des Tutsi était dans le plan stratégique du FPR ». Voir Dr. Bizimana Jean Damascène, *L'itinéraire du génocide contre les Tutsi*, version en kinyarwanda. p. 410

15 Ce poncif disant qu'en 1994 « la stratégie du FPR visait uniquement à parvenir à une victoire militaire plutôt que de sauver la vie des Tutsi rwandais » nous a été par exemple servi par Human Rights Watch dans *Aucun témoin ne doit survivre*, 1999. p.698 cité par R. Johnson op.cit. p.98. L'auteur fait remarquer que HRW se basait apparemment sur le seul fondement de sa « propre expertise » militaire.

le FPR devait provoquer automatiquement le génocide des Tutsi. C'était prévisible, affirment-ils. Le lancement de l'attaque par le FPR est pris comme la mise à feu d'un explosif déjà préparé en avance pour une déflagration monstrueuse. C'est dire en clair que le projet génocidaire préexistait à l'attaque des Inkotanyi et que le régime Habyarimana n'attendait que l'occasion pour le mettre en marche. Il aurait été donc gardé secret dans les tiroirs du gouvernement de Kigali et aurait été bien connu de gens.

Paradoxalement, ni cet effroyable projet ni ses concepteurs n'ont été inquiétés ni avant ni après le génocide des Tutsi : ils n'ont été ni dénoncés ni encore moins condamnés par ceux-là mêmes qui en étaient au courant avant que le génocide ne se mette en branle. Par contre le FPR est condamné pour avoir cherché à combattre la dictature de Habyarimana et de s'être efforcé de redonner leur dignité aux plus vieux réfugiés d'Afrique. On sous-entend que le FPR a ouvert la boîte de Pandore dont il aurait connu en avance le contenu. Mais personne ne parvient à démontrer que le FPR était dans la confidence du Gouvernement de Kigali et qu'il connaissait son ignoble projet. En réalité, personne, y compris le FPR, ne pouvait s'imaginer que la survie des Tutsi rwandais était fonction du non recouvrement de leurs droits par les réfugiés. Que cette survie était fonction de la pérennité de la dictature du MRND. On ne voit pas comment le FPR pouvait concevoir qu'à l'attaque des Inkotanyi, le régime Habyarimana enclencherait le processus du plan d'assassinat de ses propres citoyens qu'il était pourtant censé protéger. Certes des personnes, y compris au sein du FPR, pouvaient s'imaginer quelques massacres des Tutsi en représailles, c'était devenu presque classique dans la décennie 60, mais aller jusqu'au génocide en plein XX^{ème} siècle, après le discours de la Baule sur le multipartisme, les droits de l'homme et la démocratie, cela dépasse tout entendement. Qui pouvait s'imaginer que le Rwanda des années 1990-1994 s'était figé au niveau des années 1960 ? Comment ces Inkotanyi pouvaient-ils donc savoir qu'un plan macabre

d'extermination des Tutsi préexistait à l'attaque, si ce n'est même avant la naissance du FPR ? Disons tout simplement que le FPR ne pouvait anticiper le génocide comme d'ailleurs personne d'autre ne l'a fait, y compris les victimes elles-mêmes malgré leur irrésistible pressentiment mêlé d'appréhensions irrépressibles et de profondes inquiétudes. Les futures victimes gardaient l'espérance que le pire n'arrivera peut-être pas d'autant plus qu'elles en ignoraient la nature exacte. Il y avait trop d'inconnues. Car anticiper le génocide, c'est supposer qu'on le connaît d'avance dans sa nature et ses manifestations. C'est pouvoir se l'imaginer en avance et en pronostiquer l'ampleur et le déroulement. Ceci n'était malheureusement pas évident ni pour le Front Patriotique Rwandais¹⁶, ni pour les Tutsi du Rwanda eux-mêmes. Car ceci revenait à aller au devant d'une situation catastrophique mal annoncée quoique des signes avant-coureurs fussent perceptibles mais non entièrement saisis dans leur future ampleur. Anticiper le génocide, c'est devancer la force brute d'une idéologie génocidaire déchaînée. Dans la pratique, c'eût été prévoir très tôt la faillite totale des accords d'Arusha, le départ des troupes de la Minuar, la foudroyante rapidité des massacres, l'extrême cruauté de ces derniers, la déflagration immédiate de toute la société rwandaise, l'énorme participation populaire dans le génocide, la guerre

16 André Guichaoua rapporte un témoignage d'un membre du MDR à la réunion du 2 avril 1994 à l'ambassade de Tanzanie à Kigali entre la délégation du FPR au CND et celle du MDR. Lorsqu'on fit remarquer à la délégation du FPR qui refusait d'admettre la CDR dans les Institutions de transition qu'il y avait risque d'explosion de violence, un membre de la délégation du FPR aurait répondu qu'à la reprise des hostilités, la guerre ne durerait qu'à peine une semaine et que les victimes se situeraient entre 5 et 20.000 personnes. Voir : A. Guichaoua, *Rwanda, de la guerre au génocide*, La Découverte, 2010, p.209. A supposer que ce témoignage soit véridique, cela montrerait le niveau de sous-estimation énorme des dangers qui étaient en cours mais c'est révélateur d'un certain état d'esprit de l'époque : les massacres, oui, mais le génocide –inconnu à ce moment jusque dans son appellation– n'est pas envisagé en tant que tel même si les interahamwe parlaient «d'extermination».

qui devait durer plus que prévisible et la non intervention de la communauté internationale¹⁷. Personne n'avait prévu tout cet enchaînement. On ne connaît réellement le génocide qu'après l'avoir vécu, et encore !, on y comprend rien.

Ceux qui associent l'attaque du FPR aux massacres des Tutsi par le régime Habyarimana ne veulent pas admettre que la guerre de libération pouvait se faire sans que le génocide des Tutsi s'en suive. Avec ou sans la guerre, une menace permanente pesait sur les Tutsi mais personne ne s'en imaginait l'ampleur exacte¹⁸. Dans tous les cas, rien n'était ni mécanique ni fatal. Il n'y avait ni automatisme ni déterminisme. Les événements auraient pu se passer différemment. Autrement. Le Président Habyarimana pouvait mourir dans un attentat sans que les Tutsi en soient victimes. Sans que la Première ministre Agathe Uwiringiyimana et ses compagnons soient assassinés¹⁹. Seuls les tenants du génocide en ont pris la décision et en portent l'entière responsabilité. Le massacre des Tutsi fut un acte délibéré du régime gangster de Kigali qui, tout en combattant les

17 A titre purement d'exemple, disons qu'entre 1990 et mars 1994, nous étions quelques-uns capables de faire sortir du pays les membres de nos familles. Notre position en dehors de l'espace contrôlé par le régime Habyarimana nous le permettait. Il ne nous manquait de rien. La signature des Accords d'Arusha, la présence du bataillon du FPR au CND, la présence de la Minuar au Rwanda et le fait que le Gouvernement n'était pas dirigé par l'Akazu nous donnait l'espoir que le pire pourrait être conjuré. Nous nous sommes complètement trompés et n'avons rien anticipé. Et n'avons sauvé personne. Peut-on anticiper le génocide ? Des massacres, oui. Mais peut-on réellement anticiper l'indicible ? Peut-on anticiper quelque chose que l'on ne s'imagine pas et qui s'inscrit en dehors de la logique et des normes habituellement suivies ? Après le génocide, on peut certes parler de « la prévention » mais ça c'est une idée qui ne vient qu'à posteriori c.à.d. après l'expérience. Avouons simplement que personne n'a anticipé le génocide des Tutsi tel qu'il s'est réalisé au Rwanda.

18 En 1972-1973, les Tutsi du Rwanda avaient été chassés de toutes les écoles et de tous les emplois du pays sans qu'il n'y ait aucune attaque extérieure. Le gouvernement en avait même massacrés quelques uns.

assaillants, s'est mis à liquider ses citoyens tutsi. La guerre n'a été qu'un simple prétexte si ce n'est une tentative d'auto-justification. C'est le propre de tout régime génocidaire : il massacre des innocents tout en se donnant les soi-disant raisons de son action destructive. On les déclare coupables de quelque chose et on les massacre en bonne conscience. Des bébés coupables de quoi ? Les Tutsi du Rwanda n'étaient coupables de rien ; ils ont été victimes d'un État criminel du Hutu Power. Aujourd'hui leurs assassins et les négationnistes, dans un effort désespéré de se rallier les survivants du génocide tutsi, jouent un véritable tour de prestidigitation en chargeant le Président Kagame d'être l'auteur de leur malheur. Ils cherchent à se disculper à bon compte et semblent dire aux rescapés : *« oui, nous avons massacré les vôtres mais c'est parce que M. Kagame vous avait abandonnés. C'est donc lui le coupable. « Les coupables ne sont pas ceux que vous dites »²⁰. Nous, nous ne sommes que de simples exécutants. D'ailleurs nous vous aimons bien malgré le génocide que nous vous avons infligé mais comprenez – nous bien, M. Kagame nous a infligé à nous aussi comme à vous un véritable génocide. Unissons-nous contre lui et réconcilions-nous sur son dos*». La réconciliation au prix de deux génocides et ce, sur le dos du Président Kagame, voilà ce qu'ils avancent ! Ils veulent passer l'éponge sur leurs abominables crimes et ne plus en parler au nom de la réconciliation. Ils invitent les rescapés à détourner leurs yeux de leurs véritables bourreaux pour les porter ailleurs, sur des innocents. Ce sont des tricheurs et des manipulateurs, en plus d'être des cyniques. La préparation, l'exécution et l'extermination des Tutsi sont leur œuvre préparée minutieusement²¹. On ne peut y impliquer le FPR et son leadership sans se ridiculiser. Mais les détracteurs du régime rwandais et tous les négationnistes ont plus d'un tour dans leurs mains : le

19 Ils ont été assassinés en vue *« d'empêcher que le gouvernement ne tombe entre les mains de gens prêts à collaborer avec les inkotanyi sans que rien ne change dans les Accords d'Arusha... »*. Nkuliyingoma (2013, p. 115)

20 Revue de l'Histoire de la Shoah, *Rwanda, Quinze Ans après*, n° 190 janvier/juin 2009, p.174.

fait que le régime Habyarimana ait liquidé les Tutsi parce que les Inkotanyi l'ont attaqué leur semble chose normale parce que c'était prévisible, d'après eux. Comment ? Ils ont en plus l'outrecuidance de mettre ce crime sur le dos du FPR. Il leur est même arrivé d'affirmer que la plupart des Interahamwe étaient tutsi²².

On ne voit pas quel avantage le FPR, qualifié pourtant de tutsi à l'époque, aurait eu à sacrifier ses supporters et électeurs potentiels pour ne régner qu'avec les seuls Hutu. Au contraire, le fait d'avoir « une base faible tutsi » comme dit Reyntjens²³, au sein de laquelle il recrutait aussi des combattants, aurait logiquement dû pousser le FPR à sauver le plus grand nombre de Tutsi possible s'il l'avait pu. D'autant plus que sauver les Tutsi ne l'aurait en rien empêché de prendre le pouvoir si telles étaient ses intentions ou ses priorités. Il n'y avait pas d'incompatibilité entre la survie des Tutsi et la prise de pouvoir éventuel par le FPR. Comme tout otage libéré, les Tutsi du Rwanda ne pouvaient que s'en réjouir. Ces derniers n'étaient nullement un obstacle à la victoire du FPR. Sacrifier les Tutsi n'était pas nécessaire car ils ne constituaient aucun danger ni pour le FPR ni d'ailleurs pour

21 Des gens comme J.B. Nkuriyigoma refusent le terme de « planification » mais reconnaissent celui de « préparation » du génocide. Planifier, c'est déterminer les objectifs et les moyens de les atteindre tandis que préparer c'est faire tout ce qu'il faut en vue d'une opération à réaliser. La différence entre les deux termes, s'il y en a, est difficilement perceptible car planifier, c'est préparer en avance et vice-versa.

22 Voir l'interview de Gasana Anastase par Yusuf Mugenzi à la BBC en juillet 2013. Voir aussi Ndagijimana Pascal, témoin à décharge de Laurent Semanza qui a déclaré devant le TPIR que : « ce sont les Tutsi qui ont créé les milices interahamwe, les organisations secrètes, tels que le Réseau zéro, le « Network », l'Akazu, les medias tels que RTLM et Kangura et établi les listes des Tutsi à assassiner ». Voir : Dr Bizimana Jean Damascène, op. cit.p. 416. Comme on le voit, les négationnistes ne reculent devant rien et n'ont même pas peur de se ridiculiser.

23 L'Afrique des grands Lacs (Chronique), Annuaire 1996-1997, p.44 et Annuaire 1997-1998, p. 88.

le régime Habyarimana : les raisons de combattre ce régime se suffisaient en elles-mêmes. Ceux qui avancent cette hypothèse de « sacrifier les tutsi » afin d'arriver au pouvoir²⁴ pour le FPR ne cherchent qu'à attirer les rescapés du génocide tutsi dans le piège des génocidaires et des négationnistes. Ce n'est pas étonnant : les loups cherchent toujours à se faire aimer des brebis.

Du reste les défenseurs de cette thèse ne montrent même pas pourquoi dans ce cas le régime de Kigali s'en prenait à ces mêmes Tutsi si ce n'était pour priver des appuis éventuels au FPR. A moins qu'ils veuillent dire que le régime du Hutu Power qui les massacrait s'était alors coalisé avec le FPR contre les Tutsi de l'intérieur du Pays ? Cette alliance contre-nature est tout simplement un non-sens. Le FPR a combattu le Hutu Power jusqu'à la défaite de ce dernier : il n'y a eu ni alliance, ni négociation²⁵ ni collaboration. Le FPR avait déclaré dès le début des massacres qu'il ne fera aucune concession à cette bande d'assassins qui, se sachant perdus, procédaient avant toute chose à

24 Pareille idée est défendue entre autres par Jean Baptiste Nkuriyingoma dans son livre « *Rwanda : Le pouvoir a tout prix* », L'Harmattan, 2013, p.12. Il écrit que son livre « *contredit aussi l'idée répandue par [le] FPR affirmant qu'il a combattu pour arrêter le génocide et montre que l'objectif poursuivi par le FPR était uniquement la prise du pouvoir sans aucune pitié pour les Tutsi de l'intérieur* ». Malheureusement il ne montre pas comment on aurait pu arrêter le génocide sans combattre les génocidaires et le régime qui avait pris les Tutsi de l'intérieur en otages.

25 Durant la guerre et le génocide, Il y a eu toujours des contacts entre les FAR et le FPR par l'intermédiaire de Dallaire (Minuar) mais jamais avec le Gouvernement intérimaire qui exigeait l'impossible : la reconnaissance préalable de sa légitimité avant tout arrêt des massacres. Or on ne peut jamais reconnaître comme légitime un gouvernement génocidaire. Dans ces contacts avec les FAR, le FPR demandait à ces dernières, préalablement à toute négociation, deux choses : la mise sous contrôle de la Garde Présidentielle et l'arrêt des massacres par les milices. Or les FAR n'avaient pas l'entier contrôle sur ces deux éléments, et les contacts n'ont abouti à rien. Voir : A. Guichaoua, op. cit. p.345.

l'extermination préalable de la base potentielle du FPR c.à.d. les Tutsi de l'intérieur du Pays.

Malgré cela les négationnistes mettent tout à l'envers : ils prêtent à l'armée qui cherchait à arrêter le génocide l'idée d'avoir initié ce même génocide. On va même plus loin : le génocide des Tutsi devient celui des Hutu. Mais rien d'étonnant dans tout cela car le négationnisme procède de la sorte : par le renversement des rôles, des responsabilités et de l'interprétation des sens. Ajoutez-y l'accusation en miroir qui prête au FPR les crimes, y compris le génocide, commis par le Hutu Power²⁶. On cherche l'équivalence des crimes pour dire que les crimes de génocide valent les crimes de guerre. Et que « tout le monde a tué tout le monde », comme disait le Président Mitterrand en son temps. Ils ne veulent pas porter seuls le poids de l'ignoble crime qu'ils ont commis. Et indirectement ils cherchent à réhabiliter le régime des assassins.

Il y a enfin ce reproche que le Haut commandement de l'APR a abandonné les Tutsi pour n'avoir pas voulu prendre vite la ville de Kigali car les Tutsi auraient été sauvés, prétendent-ils. Ils oublient que le génocide se passait non seulement à Kigali mais aussi sur toutes les collines du pays. Ils font aussi semblant d'ignorer que dès le début des tueries, le FPR a fait converger ses troupes vers Kigali d'une part pour secourir son bataillon encerclé au CND et d'autre part pour défendre les populations en détresse. Et des milliers de Tutsi ont été sauvés et acheminés les uns directement à Byumba, d'autres au Bugesera, à Kabuga ou ailleurs. Certes la prise de la totalité de la ville de Kigali a mis plus de deux mois et demi mais cela a été dû au fait que l'ennemi y avait concentré beaucoup de ses forces de défense. Il a fallu d'abord la

²⁶ Rappelons aussi que dans *France 2* du 31 janvier 2015 dans son programme *Télé Matin* le journaliste Damien Thevenot et le directeur de *Paris Match*, Olivier Royant, ont déclaré, en manipulant la photo de Benoît Gysembergh portant sur le retour massif des réfugiés hutu en 1996, que ce sont les Tutsi qui ont commis le génocide des Hutu.

contourner de toute part. Dans une interview au journaliste de RFI, Sonia Rolley, le 9/07/2013, Kayumba Nyamwasa reconnaît lui-même les difficultés qu'il y avait à prendre directement Kigali. Il fallait d'abord, dit-il, l'encercler pour éviter des pertes énormes face à un ennemi qui avait concentré beaucoup trop de moyens dans cette ville. C'était la seule option stratégique et tactique envisageable. Mais entre temps le génocide des Tutsi ravageait toutes les campagnes et les villes du pays, non encore protégées par les Forces de l'APR. C'est dire que vu l'ampleur et l'amplitude du génocide, croire que l'APR pouvait sauver les Tutsi du génocide par la seule prise de la ville de Kigali et ce, en un laps de temps réduit, relève de l'ignorance de la réalité. Il en était dans l'impossibilité totale. En plus, prendre Kigali ne signifiait pas la défaite des génocidaires puisque leur gouvernement avait abandonné cette ville dès les premiers jours du génocide. Christian Davenport et Allan Stam sont tombés dans l'erreur, volontaire à notre avis, de faire croire que le génocide des Tutsi par le gouvernement des Abatabazi se faisait au fur et en mesure que l'APR avançait. Non, il s'est déclenché très tôt même dans des endroits très éloignés du théâtre des opérations militaires, comme à l'Ouest du pays, dans les préfectures de Gisenyi, Kibuye et Cyangugu. Le génocide s'y déroulait dès le 7 avril 1994. Et il a même continué.

Quant à dire que ce n'est pas le FPR qui a arrêté le génocide, il y a lieu de se demander qui a défait le régime génocidaire si ce n'est l'Armée Patriotique Rwandaise (APR). La plupart des rescapés du génocide des Tutsi qui n'avaient pas pu gagner de leurs propres moyens les pays limitrophes et qui étaient toujours bloqués à l'intérieur du Rwanda dans leurs fragiles lieux de refuge, ne doivent pas leur survie à une quelconque déclaration d'arrêt des hostilités entre belligérants. Ils ne la doivent non plus ni à l'humanité des génocidaires ni à la pitié de ces derniers envers les Tutsi mais bel et bien à la défaite du gouvernement génocidaire, donc à l'arrêt de la guerre, du génocide et à la victoire du FPR. Le fait que le génocide des Tutsi ait continué

dans la Zone Turquoise même après la défaite du gouvernement des Abatabazi confirme l'importance de la victoire du FPR dans l'arrêt du génocide.

Ceux qui pensent enfin que si le FPR avait arrêté la guerre, le gouvernement des génocidaires aurait à son tour arrêté le génocide des Tutsi se trompent. Ils font semblant d'ignorer d'abord qu'en avril 1994 le génocide des Tutsi et le massacre des Hutu dits modérés ont débuté bien avant que l'APR ne lance ses troupes à la poursuite des génocidaires. « Venger » la mort de Habyarimana, « déclencheuse du génocide », n'était pas fonction de l'arrêt de la guerre et n'avait de limites ni dans le temps ni dans l'espace. Ensuite il y a eu des moments de trêve et d'arrêts des hostilités mais le génocide ne s'arrêtait pas pour autant. Enfin, dans ses contacts avec les FAR, le FPR demandait à ces dernières, préalablement à toute négociation, deux choses : la mise sous contrôle de la Garde Présidentielle et l'arrêt des massacres par les milices. Or les FAR n'avaient pas l'entier contrôle sur ces deux éléments, et les contacts n'ont abouti à rien²⁷. Le FPR ne reconnaissait pas la légitimité du Gouvernement des assassins et n'est jamais entré en contact avec lui²⁸, sinon tout le reste a été essayé mais en vain.

En fait, une fois la machine génocidaire lancée, il n'y a plus eu aucune volonté d'y mettre fin de la part du gouvernement génocidaire. Au contraire, il n'a jamais cherché à arrêter le génocide puisqu'il le recherchait justement pour arriver à ses fins. Fin avril, environ $\frac{3}{4}$ des Tutsi venaient d'être exterminés. Les génocidaires étaient allés trop loin dans les massacres des innocents et se savaient condamnés d'avance. Ils n'étaient plus sûrs que l'arrêt des hostilités signifierait leur

27 Voir : A. Guichaoua, op. cit. p.345.

28 Le Président Mobutu aurait tenté une rencontre entre la délégation de deux parties mais cela n'a abouti à rien.

impunité²⁹. La situation s'était vite radicalisée : ou les génocidaires devaient gagner cette guerre et assurer leur propre impunité ou ils devaient la perdre et être traduits devant la justice. Il n'y avait plus d'autres alternatives intermédiaires³⁰. Le FPR n'avait pas ni à le reconnaître ni à négocier avec lui car toute négociation aurait signifié l'impunité des assassins : ce gouvernement devait être défait purement et simplement.

DU DOUBLE GÉNOCIDE OU UN GÉNOCIDE SANS INTENTION DE LE COMMETTRE !

S'agissant du soi-disant double génocide, il convient de rappeler ici aussi que c'est un vieil argument de tous les négationnistes. Les tenants de cette thèse se refusent à distinguer le génocide des massacres. Ils font sciemment de l'amalgame et un mauvais usage du mot génocide. Ils détournent astucieusement son sens. C'est d'ailleurs le cas de la bande à Jane Corbin : elle ne nie pas expressément le génocide des Tutsi. Elle le manipule, le relativise, minimise les faits, réduit le nombre des victimes et celui des Interahamwe, tord le cou à la vérité, nie le réel pour le remplacer par le fictif, recourt à la falsification des faits dans le but de retourner l'opinion des auditeurs. Elle concocte un mélange « de génocides croisés » des Tutsi et des Hutu malaxés dans la sauce de la haine qu'elle porte au Président Kagame. Nous l'appelons

29 Dès le 17 avril 1994, le FPR a sorti un communiqué affirmant qu'il fera tout son possible pour traduire en justice la bande des assassins. Le même communiqué disait que le gouvernement des Abatabazi tue les Tutsi pour faire croire que la guerre en cours est une guerre interethnique alors que c'est une guerre contre la dictature. Le fait même que des Hutu étaient tués alors qu'ils n'étaient nullement accusés d'avoir participé à l'attentat contre Habyarimana montrait que le Gouvernement des Abatabazi faisait un coup d'état contre les accords d'Arusha.

30 Jean Batiste Nkuriyingoma affirme lui-même qu' « *Il était inimaginable que le FPR et la communauté internationale aient laissé ces tueurs en liberté* » op. ci. P, 117

négationniste parce que son discours est sciemment construit et la démarche intrinsèquement perverse³¹. Ces gens banalisent le génocide des Tutsi, lui font dire ce qu'il n'est pas et l'utilisent à leur minable fin. Ils parlent du double génocide c'est à dire que tout en ne niant pas le génocide des Tutsi, ils lui collent un autre génocide, imaginaire celui-ci parce qu'il n'a jamais été démontré par aucun organe habilité. Ils prétendent avoir « une autre version du génocide » alors qu'ils ne sont parvenus à convaincre le TPIR de cette soi-disant version.

Normalement la notion de génocide relève de l'intention politique d'exterminer tout un groupe jusqu'au dernier. L'utilisation de l'expression « génocide des Hutu » cherche à galvauder le sens premier de ce terme. Que ce soit au Rwanda ou en RDC, l'APR n'a jamais considéré les Hutu comme un objectif à annihiler. Jamais le commandement de l'APR n'a donné l'ordre à ses troupes d'éradiquer ou d'exterminer les Hutu en tant que tels. Non. Par contre le gouvernement des Abatabazi a donné l'ordre formel de « nettoyer » le pays de tout Tutsi.

La vérité est qu'il y a eu deux phénomènes concomitants : la guerre et le génocide. Les Tutsi ont été victimes de ce dernier, des Hutu du premier. Il eut été impensable qu'une guerre féroce se passe au Rwanda ou en RDC sans provoquer des victimes. Une guerre sans victimes relèverait d'un miracle³². Mais disons qu'en matière de génocide, l'objectif de la guerre de l'APR, au Rwanda comme en RDC, n'était pas l'éradication des Hutu mais plutôt le démantèlement des camps, la destruction de la structure des ex-Far et des milices et en dernier lieu le renversement de Mobutu³³. Le FPR n'a ni préparé ni programmé ce soi-disant « génocide des Hutu ». Il n'en a jamais eu ni l'intention, ni l'idéologie, ni la propagande. Disons en un mot qu'il n'y

31 Revue de l'Histoire de la Shoah, Rwanda, *Quinze Ans après*, n° 190 janvier/juin 2009, p.175

a jamais eu de la part du FPR ou de l'APR un « projet génocidaire³⁴ » contre les Hutu. Tous les éléments intervenant dans le génocide faisant défaut, il est complètement faux de parler du « génocide des Hutu ». Jane Corbin n'a fait que mettre en selle les négationnistes, partisans de la thèse du « double génocide ». Certes des Hutu sont morts, même nombreux, mais ils ont été victimes du choléra, de la déshydratation, de la faim, de la fatigue due à la pénible traversée à pied, dans des conditions impossibles de la forêt équatoriale du Congo/Zaïre et ce, pendant la guerre avec toutes ses bavures indéniables.

F. Reyntjens avoue même que depuis l'Est du Congo jusqu'à Tingi-Tingi, les ex- FAR, tout en combattant, établissaient leurs bases militaires dans les camps mêmes des réfugiés³⁵. Établir les bases militaires dans les camps des réfugiés est criminel comme c'était aussi criminel de se servir de ces mêmes camps pour attaquer le Rwanda. Les FAR, après avoir pris les réfugiés en otages, s'en servaient aussi comme un bouclier humain. En établissant leurs bases militaires dans les camps des réfugiés, elles exposaient ces derniers à être victimes des tirs dirigés

32 Parlant des massacres en RDC, Human Rights Watch/ Africa et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'homme (FIDH) disent dans leur rapport d'octobre 1997 que « *la plupart des tueries et des autres exactions, du mois d'octobre 1996 au mois d'août 1997, ont été commises par des individus appartenant à trois groupes distincts : Les FAZ et les mercenaires de l'ex-Président Mobutu ; les anciennes Forces Armées Rwandaises (ex-FAR) et les milices ; et l'AFDL, formée à la fois par les troupes de Kabila et de militaires de plusieurs pays voisins, dont le Rwanda, l'Ouganda, l'Angola et le Burundi* » p. 15. Le Film de Jane Corbin ne fait pas la part des responsabilités et ramène tout au seul Rwanda.

33 Washington Post, 7 juillet 1997.

34 Revue de l'Histoire de la Shoah, Rwanda : Quinze Ans après, n° 190 janvier/juin 2009, p.178.

35 F. Reyntjens , La guerre des Grands Lacs, Alliances mouvantes et conflits extraterritoriaux, en Afrique, L'Harmattan, 1999, p. 137-138,

contre des objectifs militaires. Heureusement que l'APR a toujours invité la population à s'éloigner des objectifs militaires, il a organisé des centres d'hébergement et des corridors pour ceux qui voulaient rentrer et a procédé même aux transferts par avions des réfugiés pour leur retour au Rwanda. On ignore le mobile profond de ceux qui, avec femmes, vieillards et enfants fragiles, préféraient s'enfoncer dans la jungle plutôt que de rentrer dans leur patrie. Selon le UNHCR, en juillet-août 1994, 200.000 Hutu réfugiés à Goma étaient vite rentrés, environ 225.778 autres sont rentrés en 1995, 1.3 million en 1996, 218.994 en 1997, 10.890 en 1998 et 38.228 en 1999³⁶. Plus de 2 millions de réfugiés hutu venaient de rentrer, il ne restait à l'extérieur du pays qu'environ 125.000 personnes³⁷. Toutes ces personnes à leur départ comme à leur arrivée n'étaient pas vouées à l'extermination. Tout ceci montre que ce n'était pas dans l'intention de l'APR d'éradiquer le groupe hutu. Parler « du génocide des Hutu » relève de la mauvaise foi et de la malveillance grave. Mais les négationnistes ne peuvent pas s'en passer. Le but est de chercher à nier le génocide des Tutsi car « la formule [[du double génocide]] permet de renvoyer dos à dos Hutu et Tutsi puisque la reconnaissance du génocide [[des Tutsi]] est aussitôt neutralisée..., tous les rwandais étant à la fois coupables et victimes... »³⁸. C'est donc du pur négationnisme.

36 UNHCR, Rwanda recovery, UNHCR's Repatriation and Reintegration. Activities in Rwanda from 1994-1999, September 2000, pp.7,9,11,13,14 et 16.

37 Rwanda Recover, UNCHR, op. cit pp. 8 et 16

38 Revue de l'Histoire de la Shoah, Rwanda : Quinze Ans après, n° 190 janvier/juin 2009, p.179.

DE LA SOI-DISANT DICTATURE NÉE DES SOPHISMES DE REYNTJENS

S'agissant de la soi-disant dictature de P. Kagame, cette thèse relève à son tour d'une certaine démarche déductive d'un certain F. Reyntjens, toujours lui, qui depuis 1996 parle de « la base faible du FPR ». Comme toujours, sa logique est simple voire simpliste. Ayant identifié le FPR aux « Tutsi minoritaires »³⁹, il en concluait que cette organisation politique qui venait de gagner la guerre ne pouvait diriger le pays que par la force. Son sophisme était ainsi formulé : Le FPR est issu de la minorité Tutsi. Or toute minorité ne peut diriger le Pays que par la force. Donc qu'on le veuille ou non, le FPR ne dirigera le Rwanda que par la force. La suite allait de soi : Le FPR règne par la force. Or un système qui règne par la force est un système autoritaire⁴⁰ voire dictatorial⁴¹. Donc le FPR qui règne par la force ne peut être qu'autoritaire voire dictatorial. Le cartésien Reyntjens en tirait, et en tire encore aujourd'hui, une conclusion devenue un postulat indémonstrable. Il est ainsi formulé : Le président P. Kagame règne sur le système du FPR autoritaire voire dictatorial. Or tout pouvoir autoritaire est une dictature. Donc P. Kagame, régnant sur une dictature, est « un dictateur ». Comme on le voit, il y a plusieurs failles dans le raisonnement de ce pauvre Reyntjens. Il y a d'abord un virus dans son approche politique : raisonner voire chercher à ce que le pays

39 F. Reyntjens a développé cette thèse dans au moins quatre livres : *Afrique des Grands Lacs*, *Annuaire 1996-1997*, *Annuaire 1997-1998*, *Annuaire 1999-2000* et dans son Livre « La guerre des Grands Lacs », op. cit. p. 25.

40 F. Reyntjens, *Afrique des Grands Lacs*, *Annuaire 2001-2002* p. 46 et *Annuaire 2005-2007*, p. 10

41 F. Reyntjens a développé cette idée dans au moins cinq *Annuaire* : *Afrique des Grands Lacs*, *Annuaire 2002-2003*, p.1 ; *Annuaire 2004-2005*, p.1 ; *Annuaire 2006-2007*, p.6 ; *Annuaire 2007-2008*, *Annuaire 2008-2009*, p.4.

soit dirigé en termes ethniques. C'est la démocratie ethnique chère à Reyntjens, la fameuse majorité ethnique reconvertie en une soi-disant démocratie politique. Les tenants de cette approche pensent que le Tutsi issu de la minorité ethnique est un ennemi inné de la démocratie. Malheureusement Jane Corbin l'a endossée et a donné une plate-forme aux défenseurs de cette thèse. Mais cette approche est dénuée de tout fondement : elle présuppose que tout chef d'État issu de la minorité ethnique règne absolument en dictateur. Ce qui n'est pas vrai. Sinon, adieu Kennedy, adieu Obama et bien d'autres. Il affirme, bien entendu, que seuls les chefs d'État issus de la majorité ethnique peuvent, de naissance, régner en démocrates. La réalité contredit ce sophisme : tous les dictateurs ne sont pas issus des ethnies minoritaires. Et toutes les tribus majoritaires n'ont pas le monopole d'engendrer des démocrates. Nous avons vu des politiciens issus de la majorité ethnique se livrer au génocide des Tutsi : était-ce au nom de la démocratie ? On le voit : les négationnistes font feu de tout bois. Kagame est d'office qualifié de « dictateur » du seul fait qu'il serait issu d'une ethnie minoritaire. Une fois ce postulat posé, le reste va de soi ; on colle au régime de ce présumé « dictateur » tout ce qui caractérise toute dictature : manque de liberté, d'espace politique etc. Comme on le sait, les sophistes ne cherchent jamais à faire découvrir la vérité mais à faire adhérer le plus de gens possible à leurs opinions erronées. Les sophismes de Reyntjens sont fondés sur des prémisses ambiguës et de fausses conclusions dont les gens non avertis sont passibles d'être victimes.

LA GUERRE DES CHIFFRES OU LE REFUS DU DÉNOMBREMENT NOMINATIF

Jane Corbin avec son film documentaire s'est recyclée dans la guerre des chiffres des victimes du génocide. Elle a fait appel à deux académiciens américains, Davenport et Stam, qui ont ramené les Tutsi victimes du génocide à 200.000 personnes et les hutu à 800.000

victimes⁴². Tous les deux prétendent que 60% des Tutsi rwandais ont échappé au génocide alors que les survivants ne constituent à peine que 20% des Tutsi qui vivaient au Rwanda en 1994. Ils disent en fait que les victimes sont principalement des Hutu qu'on fait passer pour des Tutsi. F. Reyntjens qui se prétend expert du Rwanda avait arrêté le nombre de victimes du génocide tutsi à 600.000 personnes et à 500.000 le nombre des Hutu massacrés⁴³. F. Reyntjens et les académiciens américains, Davenport et Stam, sont partenaires dans le documentaire de J. Corbin. Mais entre eux, les effectifs de Tutsi victimes du génocide qu'ils présentent sont en contradiction flagrante. Pourtant tous se réfèrent aux recensements du gouvernement rwandais de 1978 et de 1991. Mais ils aboutissent à des résultats forts différents. C'est comme dans l'auberge espagnole où l'on ne trouve que ce qu'on a soi-même apporté, dit-on. En réalité, quelque chose cloche : le raisonnement purement intellectuel ne colle pas à la réalité des faits.

Un deuxième constat : aucun de nos académiciens ne veut tenir compte du nombre de victimes telles que dénombrées par le Gouvernement rwandais, soit pour l'infirmier ou l'affirmer à partir d'une analyse critique du dénombrement effectif de ces mêmes victimes. Car le dénombrement fait par le gouvernement rwandais a un avantage énorme : il est nominatif et il a procédé par unités administratives de base : cellule, secteur, commune et préfecture. Les noms de 934.218 sur un total de 1.074.017 victimes sont connus

42 Ces deux auteurs avaient déjà publié ces chiffres dans un papier académique : « What really happened in Rwanda ? » in Miller-McCune research essay, en 2009. Jane Corbin n'a fait qu'inviter ces académiciens à reprendre leurs prétendues découvertes et à les mettre sur un support télévisuel.

43 Reyntjens, F. Estimations du nombre des personnes tuées au Rwanda en 1994, in Maryse, S et Reyntjens, F. (éd.) L'Afrique des Grands Lacs : Annuaire 1996-1997, Paris, p. 182.

nominativement⁴⁴. Leur identité, y compris l'ethnie, est complète. Il s'est avéré que 93,7% de toutes les victimes sont tutsi. Seule la contre vérification par nos fameux experts à partir des listes nominatives aurait eu la chance de contredire les données du Gouvernement. Sinon les chiffres qu'ils avancent à partir des projections de recensements sont à la fois contradictoires et fantaisistes. Jane Corbin qui est pourtant venue au Rwanda aurait dû, par souci de vérité, vérifier auprès des Autorités rwandaises compétentes la vraisemblance ou non des effectifs des victimes du génocide tels que présentés par le Gouvernement rwandais. Nos académiciens américains auraient dû faire le même travail de contre vérification. Ils sont du reste venus au Rwanda⁴⁵ mais ils n'ont pas procédé à la contre enquête. C'est qu'ils n'étaient pas guidés par le souci de la vérité. Exactement comme Jane Corbin, ils avaient un agenda caché. Ils auraient été d'ailleurs découverts dans leurs manœuvres et, semble-t-il, auraient été expulsés du pays d'où leur tentative de revanche actuelle.

Disons ici un mot sur ces fameux recensements. La culture occidentale se réfère souvent aux données chiffrées et c'est une bonne chose mais parfois ces dernières lui jouent de sales tours car ne

44 Ministère de l'Administration, de l'information et des affaires sociales, *Dénombrement des victimes du génocide, Rapport final*, Kigali, novembre 2002.

45 Ils avaient eu accès aux données du Ministère de la Jeunesse et de la culture et à celles du Minaloc mais ils n'en ont pas tenu compte et se sont contentés de faire une interprétation biaisée à partir des recensements antérieurs. Sinon le dénombrement et l'identification des victimes faits par le Ministère de l'Administration locale (Minaloc) sont très détaillés : les noms des victimes sont connus ainsi que l'âge, le sexe, la profession, le lieu de leur décès etc. Si l'on devait mettre en cause les données de cette enquête, il faudrait commencer par l'analyse critique de sa méthodologie, de ses limites ou des erreurs éventuelles contenues dans le traitement des données. Ce travail de base faisant défaut, l'approche de Davenport et Stam est de la pure spéculation. Sinon un échantillonnage de contre vérification en bonne et due forme aurait affirmé ou infirmé les données présentées par le Gouvernement. Le reste n'est que de la spéculation.

correspondant pas toujours à la réalité dans les cultures non occidentales. Quelques exemples feront comprendre la discordance entre les chiffres et la réalité. En 1909, Mgr Classe⁴⁶ estimait que les Tutsi au Rwanda représentent environ 1% de la population totale. La réalité sociale était tout autre. Dr Kandt⁴⁷, cette même année, évaluait quant à lui, les Tutsi du Rwanda à 5% de la population. Le Résident intérimaire réduisit le pourcentage des Tutsi à 3% de la population en 1914⁴⁸. On le voit, les critères de référence entre les trois personnalités n'étaient pas identiques : le sens du terme tutsi n'était pas le même pour ce beau monde.

Le premier recensement de la population effectué en 1934-1935 fait tutsi tout possesseur de 10 vaches. C'est à partir de ce recensement que les premières cartes d'identités portant mention ethnique⁴⁹ furent délivrées. Elles figeaient par la magie de l'écrit, du moins dans l'entendement occidental, l'appartenance de chaque rwandais à tel ou tel groupe ethnique. Les Rwandais s'en fichaient car ils savaient bien que la réalité diffère de l'écrit sur la carte d'identité. Ce classement à partir d'un nombre déterminé de vaches laissait, à ne pas en douter, la majorité des Tutsi en

46 Rumiya Jean. *Le Rwanda sous le régime du Mandat Belge, (1916-1931)*, l'Harmattan, 1992, p. 136. Cet auteur dit que « dans le langage courant, le propriétaire de nombreuses vaches était dit Tutsi, sans qu'il le fût nécessairement ». Il continue en disant que « Le chiffre relatif aux Tutsi ne tenait compte que de la catégorie sociopolitique qui exerçait un commandement et ne comprenait pas les petits Tutsi ». Voir op. cit. p.136. Aller savoir où l'on plaçait un prince de sang sans de nombreux troupeaux de vaches et sans commandement : parmi ceux qui sont appelés « des petits Tutsi » ?

47 Dr Kandt in Marcel d'Hertefelt et Danielle de Lame, *Société, culture et Histoire du Rwanda, Encyclopédie bibliographique de 1863-1980/87*, Tome I et II, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1987, p.135 et 564.

48 In Marcel D'Hertefelt et D. De Lame, op.cit. p.564.

49 Le terme « ethnies » est impropre à désigner adéquatement la réalité rwandaise mais il est dans l'usage courant depuis au moins 1957-1960.

déhors de ce critère car n'avait pas dix vaches qui veut, d'autant plus qu'une terrible maladie dite Muryamo (1891-1892 et 1933-1934) venait de décimer des milliers de vaches et de réduire à la misère leurs anciens propriétaires. Il y avait eu aussi Iragara, une peste bovine, en 1920-1921⁵⁰. Ces deux fléaux avaient décimé une grande partie du gros bétail rwandais de façon que Mgr Classe dit en 1935 : « la population est réellement pauvre actuellement : tout le cheptel a été perdu par suite de la peste bovine et de la maladie du sommeil »⁵¹. C'est au milieu de cette situation plutôt catastrophique que la Tutelle belge décréta qu'est tutsi le propriétaire de 10 vaches. Le pouvoir colonial cherchait de la main d'œuvre gratuite qu'elle voulait nombreuse et la baptisait « hutu » pour le besoin de la cause, mais la réalité sociologique était tout autre. Et effectivement le Tutsi ruiné par l'épidémie ou ayant moins de 10 vaches fut livré, comme tout Hutu, à l'exploitation coloniale bon marché.

Le recensement de 1952 fit brusquement passer le nombre de Tutsi à 17,5% de la population totale mais il ne révéla pas son critère de référence. En 1978, le gouvernement de Habyarimana, hostile aux Tutsi, réduisit leur effectif à 9,8% de la population : il ne voulait pas qu'ils aient accès en grand nombre à l'école et à l'emploi régis théoriquement par un système de quotas dit d'équilibre ethnique. Ces résultats furent contestés comme ceux d'ailleurs de 1991⁵². Des voix s'élevèrent pour dire que les tutsi constituent 25% de la population. D'autres parlèrent même du pourcentage pouvant atteindre 38%⁵³.

50 La peste bovine avait surtout touché les régions actuelles de Byumba, Kibungo, Kigali, Gitarama, Gikongoro et Butare. Voir : Nkurikiyimfura, Jean –Népomucène, *Le gros bétail et la société Rwandaise : évolution historique dès XIIe-XIVe siècles à 1958*. L'Harmattan, 1994, p. 163.

51 S.M.A., Rapport de l'année 1935-1936, cité par Nkurikiyimfura, op. cit. p.164.

52 Munyakazi I. La question ethnique : un problème mal posé, Dialogue n° 172, septembre-octobre 1993, p.9.

Que donc conclure ? Tout simplement que le Tutsi de Mgr Classe et de Kandt, en 1909, n'est pas celui de 10 vaches des années 1930-1935. Que ce dernier Tutsi n'est pas non plus celui des recensements de 1978 ou 1991 sur lesquels se basent nos académiciens pour faire leurs extrapolations. En fait les termes Tutsi et Hutu n'ont pas toujours eu la même signification. Le concept d'identité ethnique a varié dans le temps aussi bien à l'époque pré-coloniale que moderne. La mobilité socio-ethnique était permanente.

Pour connaître l'identité des victimes du génocide, il est plus pratique d'opposer aux cogitations intellectualistes le dénombrement nominatif. C'est pourquoi les chiffres présentés dans le documentaire de Jane Corbin, basés sur les conclusions de Davenport et Stam, relèvent purement et simplement non de la réalité mais de la cogitation « académicienne ». Ces professeurs font croire que les résultats « officiels » des recensements reflétaient la réalité socio-démographique des Rwandais par « ethnie ». Non, ce n'est pas vrai. L'erreur fondamentale de ces académiciens est de croire que l'effectif « officiel » des Tutsi au Rwanda était uniquement fonction du seul taux de croissance démographique. Non seulement la base a été toujours mouvante mais il y a eu aussi d'autres paramètres qui intervenaient, notamment le sens donné au terme tutsi des années 1900 à 1959 et les manipulations politiciennes des données des recensements de la période post-coloniale. Ajoutez-y enfin la falsification volontaire d'identité par de nombreux Tutsi qui, depuis 1959, faisaient tout leur possible pour se faire passer pour des Hutu dans les documents officiels. Par malheur, le génocide les a attrapés sur leurs collines où chacun connaissait chacun sans devoir recourir aux cartes d'identités. C'est d'ailleurs en raison de ces paramètres que G. Prunier, qui connaissait les résultats des recensements, estimaient en 1996 que le nombre de tutsi était de 12% soit environ 930.000 personnes en 1994 et que les victimes tutsi

53 Revue de presse n° 15 in Dialogue du 6-12, avril 1992, p.10.

dépassent 700.000 personnes⁵⁴. La faiblesse de son approche est de s'arrêter en deçà du minimum même s'il a cherché à réajuster le nombre des Tutsi en fonction des paramètres non officiels reconnus pourtant par tout le monde. L'idée était correcte mais le taux de réajustement était faible. A notre avis l'effectif minimum du nombre des tutsi du Rwanda en 1994 se situait entre 1.400.000 et 1.500.000 personnes soit entre 19,5% et 21% de la population totale. Sinon la sous-estimation de l'effectif tutsi dans la population totale sous le régime Habyarimana atteint des proportions énormes : environ 40%⁵⁵. Donc Davenport et Stam sont trop loin de la vérité si jamais ils ont voulu la connaître mais c'était le moindre de leurs soucis.

DE LA CIBLE DE J.CORBIN OU APPEL À CONDAMNER LE LEADERSHIP RWANDAIS

Jane Corbin a un objectif précis : sa cible est de faire condamner le régime actuel rwandais, à commencer par son président. Elle a réuni quelques Tutsi dissidents, déserteurs de l'armée, et des négationnistes impénitents pour mettre en place la stratégie adaptée. Le premier angle d'attaque est la désinformation du large public en vue de lui changer les idées envers le leadership Rwandais. Le documentaire de Jane Corbin s'inscrit dans le cadre d'une propagande politique et non d'une information objective. Elle cherche à

54 G. Prunier , Rwanda , *Histoire du génocide*, Paris , p. 312-316 cité par Dr Bizimana Jean Damascène, *L'Itinéraire du génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Mars, 2014, p.6

55 Richard Johnson, dans Rwanda : *La trahison de Human Rihts Watch*, Ed. Izuba, p.138 dit que « *A partir d'une étude sur la comparaison des données de la population locale avec les données du recensement, une estimation prudente est que les Tutsi ont été sous-estimés de 40% dans le recensement de 1991* » p.138. L'auteur dit que le nombre potentiel des victimes tutsi en 1994 se situait entre 1 et 1,3 million de personnes. Voir op. cit. p. 65.

influencer les événements comme son ami Reyntjens l'avait fait avant elle⁵⁶. La tactique de Jane Corbin et ses compères est de procéder par étapes. La première est de s'attaquer d'abord au président Kagame, pilier du régime rwandais. C'est pourquoi, ce film d'une rare violence, est hautement diffamatoire à son égard. Tous ses principaux ennemis se sont coalisés contre sa personne : Reyntjens, Kayumba Nyamwasa, Rudasingwa, Jane Corbin, Luc Marchal, Carle Del Ponte, Karegeya (†) etc. Or il est devenu classique que pour combattre le président Kagame, il soit nécessaire de défendre les génocidaires. Jane Corbin ne fait pas exception. Et c'est dommage. Il est devenu aussi classique que tout négationniste doit combattre le régime rwandais et son Président. Rien ne va sans l'autre.

Jane Corbin veut transmettre un message fort au public occidental en général et au public anglo-saxon en particulier. Elle cherche à manipuler cette opinion en commençant par semer le doute en son sein. «*Attention, lui dit-il, Vous vous êtes trompés sur le Président Kagame et son régime. C'est « un dictateur », il a fait « le génocide des Hutu », il ne mérite que d'être traduit en justice*». Elle criminalise le dirigeant rwandais sur base de fausses accusations. Il semble qu'elle avait fait de même en Irak contre Saddam et son régime. Ce n'est donc pas par hasard que Kayumba Nyamwasa compare dans ce film le Président rwandais à Saddam et Kaddhafi. C'est un sophisme de fausse analogie. On voudrait que le public ait du Président Rwandais la même image qu'il avait eue de ces deux présidents. La comparaison n'est pas gratuite. Elle cherche à créer dans le public des fantasmes. Elle généralise hâtivement une image sans donner au public le temps de voir que le Rwanda n'est ni l'Irak ni la Libye. Au contraire, ils font appel aux sentiments et à l'ignorance des gens et en

56 La méthode télévisuelle a un avantage évident sur l'approche académique de Reyntjens qui n'a recours qu'aux écrits lus par un public réduit, aux conférences et autres Séminaires connus uniquement des initiés. Un film documentaire touche un large public qui n'a pas besoin de trop réfléchir, et dont on peut changer l'opinion facilement.

profitent pour faire attaque contre la personne du Président Rwandais. C'est de la manipulation éhontée

Cette approche cherche aussi à mettre le leadership rwandais sur la défensive comme avaient cherché à le faire les juges Bruguière et Merelles et autres experts de l'Onu comme Steve Hege et consorts.

Jane Corbin cherche à peser sur le destin du Rwanda. Elle cherche à conditionner d'abord l'opinion anglo-saxonne dont on disait qu'elle était généralement favorable au régime rwandais et à son Président. Elle passe à l'offensive en utilisant le mensonge et la diffamation. Elle cherche à convaincre cette opinion que le soutien au régime rwandais est immoral car on ne peut soutenir « une dictature ». Elle voudrait imposer une image négative du FPR et de son leadership qui aurait fait « un génocide des Hutu ». Jane Corbin invite la communauté internationale à condamner le régime rwandais qui ne survit que grâce au « crédit-génocide » comme le dit F. Reyntjens dans ce film, mais il n'a cessé de le proclamer depuis 1996-1997⁵⁷. Jane Corbin et sa cohorte sont en croisade pour la conquête à leur point de vue des États-Unis, de la Grande Bretagne et des Pays-Bas. Elles sont convaincues que les citoyens et même les dirigeants de ces pays, nouveaux venus dans la Région des Grands Lacs, ne sont pas au courant de la réalité de la Région. Elles cherchent à les retourner.

CONCLUSION

Le mal est fait mais les mensonges recyclés dans le documentaire de Jane Corbin finiront comme d'autres ont fini : dans les corbeilles de l'histoire. Mais la guerre ne sera pas finie pour autant. Le négationnisme et le révisionnisme ont la vie dure. C'est un combat de tout instant. Dans le cas présent, il reste à démasquer le manipulateur

⁵⁷ F. Reyntjens a lancé pour la première fois la notion de « crédit-génocide » dans l'Annuaire de 1996-1997, p. 55. Il n'a cessé depuis lors de l'utiliser.

de Jane Corbin car il est exclu que le montage du film et surtout son contenu soit de sa propre initiative. Certes elle est ambitieuse et, semble-t-il, son étoile commençait à pâlir, mais que de sa propre initiative elle ait tourné le regard vers le régime rwandais nous semble peu plausible. Une Institution comme la BBC et une journaliste comme Jane Corbin vivent dans un monde feutré mais organisé où chacun connaît son rôle et sa place : il y a des financeurs, des patrons, des hiérarchies, des rédacteurs en chefs, des lobbies de toute sorte, des institutions comme le parlement, des partis politiques au pouvoir ou en attente etc. Il y avait sûrement bien des gens qui, en coulisse, poussaient Jane Corbin à mettre au point son documentaire comme elle l'a fait. Elle a sillonné le monde avec un budget pour ça.

Les promoteurs de son projet assassin seraient-ils dans la maison BBC ou en dehors de celle-ci ? Seraient-ils des politiciens opposés à Tony Blair personnellement exposé dans ce film et accusé de soutenir le Rwanda ? Ils chercheraient dans ce cas à faire d'une pierre deux coups : causer des dommages à la fois au Président rwandais et à son ami Tony Blair.

Seraient-ils des négationnistes de tout acabit coalisés contre le Président Kagame et le régime rwandais, et qui utiliseraient Jane Corbin comme leur marionnette ? On en trouve dans tous les domaines : des journalistes, des écrivains, des académiciens, des avocats de la défense à Arusha, des experts en tout genre, des juges et procureurs autoproclamés de l'humanitaire et des droits-de-l'homme etc. Serait-ce un lobby négatif français qui chercherait des alliés dans le monde anglo-saxon ? On ne sait mais tôt ou tard, les manipulateurs de Jane Corbin seront démasqués et l'on découvrira que leur motivation est perverse. Ils ne cherchent pas à refléter l'éventail des opinions comme ils veulent le prétendre. Non, ils sont poussés par la haine contre le leadership rwandais actuel. Cette haine serait due pour

certains, comme Reyntjens⁵⁸, à leur auto-défense face à une réalité culpabilisante due à leur long service à la dictature Habyarimana déchu qu'ils veulent venger en combattant ses tombeurs. Pour d'autres, tels les dissidents tutsi, elle proviendrait du besoin de se venger du régime qui a mis fin à leurs malversations. Ils couvent une haine tellement forte qu'elle les pousse à faire alliance avec non seulement des négationnistes mais aussi avec des génocidaires notoires et les terroristes des FDLR. A leurs yeux, contre Kagame, tout leur semble permis. Pour d'autres enfin, notamment les génocidaires et leurs défenseurs, cette haine serait due au fait qu'ils ne veulent pas reconnaître leurs forfaits et accusent du même crime leurs accusateurs que sont les dirigeants du FPR. Oui, une haine tenace contre le leadership rwandais est à l'origine de ce film.

Jane Corbin n'aura pas gain de cause parce qu'elle s'est condamnée : elle a manqué d'impartialité et d'honnêteté intellectuelle et professionnelle. Elle n'a pas respecté les règles de l'art en matière journalistique. Elle n'a pas suivi les normes standards du métier. Elle devrait en rougir car sa façon de faire la rabaisse au lieu de la relever. Pour quatre bonnes raisons :

Premièrement, elle a servi de plate-forme aux tenants de la dissidence, du négationnisme et du révisionnisme. Elle a appuyé une mauvaise cause en élargissant le cercle des négationnistes. Le recyclage des arguments des auteurs du génocide par des négationnistes interposés fait désormais passer Jane Corbin dans le camp de ces derniers. Et c'est une tache indélébile. Parions qu'elle y perd plus qu'elle n'y gagne.

Deuxièmement, elle a minimisé la spécificité du crime de génocide des Tutsi rwandais et a profondément blessé les survivants de ce crime

⁵⁸ Contre le régime rwandais, Filip Reyntjens a non seulement de la haine mais aussi de la rage.

des crimes. Elle a ajouté le mal au mal alors qu'elle pouvait s'en passer. Cette blessure inutile infligée aux rescapés du génocide ne l'honore guère.

Troisièmement, elle a méprisé ses auditeurs en leur faisant avaler les déclarations mensongères débitées par des témoins non fiables. Elle a abandonné le sens de l'objectivité et de la vérité pour un militantisme engagé. Elle a abusé de la liberté de presse et de la liberté d'expression. Elle a passé outre les standards même de la BBC et a versé dans l'impartialité. Sa carrière professionnelle devrait normalement en souffrir car en matière de journalisme, il n'est pas permis de tricher avec l'opinion des auditeurs en les manipulant. Elle n'aura plus de crédibilité auprès d'une large tranche de son auditorat sauf auprès de ses complices et de leurs amis qu'elle a rejoints dans le négationnisme et le révisionnisme

Quatrièmement, elle a mené un combat politique de désinformation contre le Rwanda et son Président mais elle n'aurait pas dû chercher à défendre les génocidaires, à les disculper et à minorer le génocide des Tutsi et ses auteurs, principalement les Interahamwe. C'est de sa part une alliance désobligeante car elle a défendu l'indéfendable et ce n'est pas correcte de sa part.

Jane Corbin est venue au Rwanda avec un agenda caché, alors qu'elle avait pris un engagement avec les négationnistes, elle n'a cherché au Rwanda qu'à semer de la diversion. Au Rwanda, comme ressortissante du Royaume-Uni et agent de l'Institution comme la BBC, elle bénéficiait d'un préjugé favorable et a bénéficié de tous les soins nécessaires. Personne ne se doutait de sa double face. De sa mauvaise foi le Rwanda devrait tirer une leçon : mettre en place un Comité national d'éthique qui signerait toujours avec tout chercheur et tout journaliste venus au Rwanda un engagement de ne jamais utiliser contre le Rwanda la bonne foi leur prodiguée par des gens comme ce gardien du Mémorial de Murambi ou le journaliste de

l'Orinfor l'ont fait à l'égard de Corbin, et les informations reçues dans le cadre de leur séjour au pays. En attendant, ne faudrait-il pas que les ambassades du Rwanda, avant de délivrer les visas aux journalistes et autres chercheurs, signent avec eux un papier, une sorte de *gentleman's agreement*, les engageant à ne pas profiter de leur séjour au Rwanda pour le discréditer une fois de retour dans leurs pays respectifs. Cette condition devrait être obligatoire. Quiconque voudrait discréditer le Rwanda ne devrait pas bénéficier des largesses diplomatiques de ce pays. La mesure en soi n'est pas suffisante mais elle nécessaire.

Une autre approche s'impose : passer à l'offensive de la part du gouvernement et du peuple rwandais. Nous voulons avancer quelques idées susceptibles de faire barrage aux négationnistes :

Primo : maintenant que le mandat du Rwanda au Conseil de sécurité vient de prendre fin, ne serait-il pas nécessaire que l'équipe ou une autre qui y représentait le Rwanda ait une autre mission sur place, celle de coordonner la production des articles sur le Rwanda susceptibles d'être publiés dans les grands journaux anglo-américains ? Ils seraient destinés à contrecarrer l'offensive des négationnistes qui ont tourné leurs armes pour la conquête de l'opinion anglo-saxonne. C'est au Rwanda et à ses amis du monde entier de désintoxiquer ce public. Il serait bon de le faire, et le plus tôt c'est le mieux.

Secundo : Créer des forums susceptibles de mener des réflexions et éventuellement des recherches portant sur la lutte contre le négationnisme et le révisionnisme. Et ce, d'une manière cohérente et coordonnée.

Tertio : Traduire en anglais les livres et les documents importants écrits en français et qui ne sont pas connus du public anglo-saxon devenu cible des négationnistes. Une synergie dans la documentation et l'information s'avère désormais nécessaire. Et pour le moment il faut se

rapprocher le plus près possible du public anglo-saxon devenu cible à la fois des dissidents tutsi rwandais, de la soi-disant opposition en exil, des négationnistes et autres révisionnistes de tout genre.

Quarto : confectionner une sorte d'aide-mémoire contre les thèses négationnistes. Il existe déjà un beau travail accompli par quelques chercheurs et écrivains rwandais et étrangers contre le négationnisme mais dont les œuvres sont souvent dispersées. Nous pensons notamment au travail de Jean-Pierre Chrétien⁵⁹, de Jean-François Dupaquier⁶⁰, de Marie Fierens⁶¹, aux articles de la Revue *La Nuit rwandaise*, au livre publié sous la direction de Josias Semujanga et Jean Luc Galabert⁶², aux différents articles du Dr Jean Damascène Bizimana et au magnifique petit livre de Richard Johnson⁶³ et à bien d'autres, principalement aux différents rapports du Gouvernement contre ses détracteurs. Il faudrait en faire une sorte de synthèse et en tirer une sorte d'aide-mémoire à opposer chaque fois aux thèses négationnistes dont l'inventaire est facile à faire car elles ne font que se répéter. Donc confectionner une sorte d'aide-mémoire anti-négationniste et le mettre à la disposition de tous ceux qui luttent contre le négationnisme, principalement à la diaspora rwandaise dispersée de part le monde et qui s'affronte chaque jour aux négationnistes. La diaspora serait armée contre chaque thèse négationniste ou révisionniste. Aux arguments de cette dernière, on opposerait des contre-arguments fin prêts. A chaque

59 Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, *Rwanda : racisme et génocide*, Editions Belin, 2013 .

60 Jean -François Dupaquier, *L'agenda du génocide*, Karthala,

61 Marie Fierens, *Le négationnisme du génocide des Tutsi au Rwanda*, Golias, 2009

62 Faire face au négationnisme du génocide des Tutsi,(sous la dir.), Izuba Ed., 2013

63 Richard Johnson, *Rwanda : La trahison de Human Rights Watch*, Izuba Editions, 2014.

soi-disant argument des Reyntjens, des Rusesabagina, de Jane Corbin et autres, on opposerait immédiatement les arguments tirés de cet aide-mémoire quitte à le compléter. L'offensive des négationnistes devrait aiguïser nos moyens de lutte et nous permettre d'affiner nos outils de combat. La lutte continue de plus belle.